L'accompagnement des bénéficiaires du RSA

CONTACT

Les Référents RSA

La Loi relatif au RSA prévoit que chaque bénéficiaire du RSA a droit à un accompagnement individuel par référent unique.

Ces référents ont pour mission d'accompagner le bénéficiaire du RSA dans son parcours et de vérifier la mise en œuvre de ses droits et devoirs.

Le bénéficiaire du RSA élabore, avec son référent, un Contrat d'Engagement Réciproque (CER) qui l'engage dans ses démarches d'insertion.



L'accompagnement des projets de création d'entreprise des bénéficiaires du RSA

A VOIR AUSSI

Le RSA, revenu de solidarité active

Le Conseil départemental soutient les bénéficiaires du RSA chefs d'entreprise ou ayant un projet de création d'entreprise. Des structures financées par le Département accompagnent les vauclusiens dans leurs projets en les conseillant sur l'ensemble des questions à se poser pour tout projet de création d'entreprise (business plan, financement, choix du statut juridique...), l'objectif étant de viabiliser le projet au maximum.

Accompagner les jeunes sans diplôme

Afin de prévenir l'entrée des jeunes lors de leur 26ème anniversaire dans le RSA, le Département développe, en partenariat avec les Mission locales, des actions d'insertion auprès de ce public. Celui-ci consiste à intégrer le jeune dans un Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie.

Les Espaces Ressource Insertion (ERI)

Les Espaces Ressource Insertion sont des lieux d'accueil structurés autour d'ateliers collectifs visant à lutter contre les différentes formes d'exclusion, et notamment la non maitrise des acquis de base, l'absence de réseau social, une expérience professionnelle faible ou inadaptée, une maitrise insuffisance des outils technologiques, ...

La participation à ces ateliers permet de favoriser l'émergence d'un projet d'insertion réaliste contribuant à améliorer à court terme la situation sociale et professionnelle de la personne.



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Rue Viala - CS 60516 84909 Avignon Cedex 09